

M A I R I E D E



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2011

Compte-rendu affiché le : 9 septembre 2011

Date de transmission en Sous-Préfecture : 20 septembre 2011

N° 11-08-05

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 septembre 2011

OBJET :

RD12 – Requalification de la traversée d’agglomération – Demande de subvention au Conseil Général.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Julien GOUTAGNY

Membres présents à la séance : Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Gérard ESCALES - Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Georgette DECULTIEUX – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Robert VIAELLE – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Joëlle VILLEMAGNE – Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Julien GOUTAGNY – Geneviève NIGAY - Frédéric PAILLAS – Thérèse BELGHITI – Alain RENAUDIER – Mireille PAULET.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Ennemonde MURGUE à Joëlle VILLEMAGNE – Claudette FAU à Muriel ORIOL – François BOUCHUT à Philippe DENIS – Sophie DURY à Mireille PAULET – Christian BECUWE à Geneviève NIGAY.



Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	20/09/2011
Accusé réception le	20/09/2011
Numéro de l'acte	11-08-05

OBJET DE LA DELIBERATION :

RD12 – REQUALIFICATION DE LA TRAVERSEE D'AGGLOMERATION – DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu de l'augmentation de la circulation routière et des vitesses constatées, il a été demandé au bureau d'études SOTREC d'étudier une zone 30 km/h entre le pont de la Coise et le carrefour du boulevard Sud avec la rue des Roches.

Cette opération intègre également la réalisation d'un tourne à gauche devant l'entrée du parc du Casino, pour en faciliter l'accès et améliorer la sécurité.

Ces dossiers doivent être présentés à la commission compétente du Conseil Général pour validation.

Les travaux envisagés (calibrage de la chaussée, passage surélevé, passages piétons...) visant à intégrer le partage de la voirie entre différents modes de déplacement (transports collectifs, voiture, piétons, vélos) sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Général au titre de la requalification de traversée d'agglomération sur une route départementale.

Le coût total de l'opération est estimé à 170 784,47 € HT en l'état actuel des études.

M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Maire à établir un dossier de demande de subvention, auprès du Conseil Général, au titre de la requalification de traversée d'agglomération dans le cadre de l'aménagement de la RD12.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication en Mairie
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 19 SEPTEMBRE 2011.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	20/09/2011
Accusé réception le	20/09/2011
Numéro de l'acte	11-08-05